

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

RÉSERVATION DE LOCATIONS

- pour les réservations effectuées plus de 30 jours avant le début du séjour, un acompte de 25% du montant total des prestations réservées doit être réglé dès la réservation. Le solde doit être payé 30 jours avant la date du début du séjour. Pour les réservations effectuées moins de 30 jours avant la date de début du séjour, le règlement intégral doit être effectué au moment de la réservation.
- la location de l'hébergement s'entend du jour d'arrivée 15 heures au jour de départ 11 heures en haute saison et du jour d'arrivée 16 heures au jour de départ 12 heures en basse saison.
- à votre arrivée, nous vous remettons une fiche d'inventaire à vérifier. Afin d'éviter tout malentendu, signalez à la réception, sous 12 heures, tout défaut. Toute réclamation formulée après ce délai ne sera pas prise en compte. Tout objet cassé ou détérioré sera à votre charge, ainsi que la remise en état des lieux si cela s'avérait nécessaire.
- Le nombre maximum de personnes dans une location est celui prévu dans le tarif, quel que soit leur âge. Le camping se réserve le droit de refuser l'accès aux groupes ou familles se présentant avec un nombre de participants supérieur à la capacité de l'hébergement loué.
- Nos tarifs comprennent l'électricité (200kw maxi/semaine), l'eau, l'accès à la piscine (pendant la période d'ouverture), l'aire de jeux, l'accès aux sanitaires et aux infrastructures d'accueil.
- à votre départ : la location que vous quittez fait l'objet d'une vérification des lieux. Si celle-ci est libérée en parfait état de propreté, et sans matériel manquant ou dégradé, la caution vous sera restituée. Dans le cas où la location n'aurait pas été nettoyée avant votre départ, un forfait nettoyage vous sera demandé.

RÉSERVATION D'EMPLACEMENTS et EMBLEMMENTS AVEC SANITAIRE PRIVE

- pour les réservations effectuées plus de 30 jours avant le début du séjour, un acompte de 25% du montant du total des prestations réservées doit être réglé dès la réservation. Le solde est à régler 1 mois avant la date d'arrivée.
- le forfait de base comprend l'emplacement pour la tente, la caravane ou le camping-car pour 1 ou 2 personnes, l'accès aux sanitaires et aux infrastructures d'accueil.
- l'emplacement peut être occupé à partir de 15 heures et doit être libéré avant 11 heures en haute saison et à partir de 16 heures et doit être libéré avant 12 heures en basse saison.
- les emplacements peuvent accueillir 6 personnes au maximum quel que soit leur âge.

A VOTRE ARRIVÉE VOUS DEVREZ

- présenter votre confirmation de réservation à la réception.
- régler les éventuels suppléments non soldés.
- présenter le carnet de vaccination de votre animal domestique (vaccination antirabique obligatoire).
- pour les locations et les sanitaires privés : une caution pour l'hébergement et autre pour le ménage est à déposer à l'arrivée par chèque ou carte bancaire.

Les invités ou les suppléments doivent être signalés à la réception, mais seules les personnes inscrites au moment de la réservation pourront séjourner dans l'établissement. Tout campeur est tenu de se conformer aux dispositions du règlement intérieur du camping.

RETARD ET MODIFICATIONS DE RÉSERVATION

En l'absence de courrier avec accusé de réception précisant que vous avez dû différer la date de votre arrivée, l'emplacement devient disponible 24 heures après la date mentionnée sur la confirmation de réservation. En tout état de cause, aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé, et le camping se réserve le droit de relouer l'emplacement à la première demande.

La direction se réserve le droit de changer votre numéro d'emplacement ou de disposer des emplacements pour une location de longue durée.

ANNULATION

Toute annulation d'une réservation doit être effectuée par écrit, avec accusé de réception, auprès du Camping « Les Cerisiers du Jaur ». Le remboursement des sommes versées interviendra déduction faite des montants précisés ci-dessous :

- plus de 30 jours avant la date de début de séjour : l'acompte sera conservé par le Camping « Les Cerisiers du Jaur ».
- moins de 30 jours avant la date de début de séjour : 100% du montant du séjour sera dû au Camping « Les Cerisiers du Jaur ».

Une assurance annulation peut vous être proposée par le camping en supplément.

En cas d'annulation du fait du Camping « Les Cerisiers du Jaur », sauf en cas de force majeure, le séjour sera totalement remboursé.

LITIGES

En cas de litige, la compétence est déléguée au tribunal de Béziers.

Médiation : Médiation de l'association des médiateurs européens – AME Conso – 11 place Dauphine 75 001 Paris - +33 (0) 9 53 01 02 69

En acceptant les conditions générales de réservation de l'établissement, j'accepte tacitement de recevoir les diverses offres du camping, notamment par courrier électronique.